



**Estuaire de la Gironde
Mer des Pertuis**

Communiqué de presse

Marennes, 13 juin 2019

Conseil de gestion

du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Mercredi 12 juin 2019

**Avis conforme favorable assorti de réserves et de prescriptions
sur le projet « Port Horizon 2025 » du Grand port maritime de La Rochelle**

Le conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, présidé par Philippe Plisson, s'est réuni ce mercredi 12 juin 2019 à Rochefort.

Lors de cette séance, le conseil de gestion s'est prononcé sur les 2 principaux points suivants :

- Avis conforme sur le projet « Port Horizon 2025 » du Grand port maritime de La Rochelle.
- Lancement des deux appels à projets 2019 du Parc naturel marin



Conseil de gestion du 12 juin 2019 - © Cécile Barraud / Agence française pour la biodiversité

Avis conforme favorable assorti de réserves et de prescriptions sur le projet « Port Horizon 2025 » du Grand port maritime de La Rochelle

Le conseil de gestion du Parc s'est prononcé par avis conforme sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet « Port Horizon 2025 » du Grand port maritime de La Rochelle. Au regard des éléments fournis par le pétitionnaire et de l'analyse des effets du projet par l'équipe du Parc naturel marin, qui fait partie de l'Agence française pour la biodiversité, les membres du conseil de gestion ont émis un avis favorable assorti de réserves et de prescriptions.

Pour accueillir les navires de commerce, dont l'augmentation est croissante et régulière, et dans une perspective de développement et d'élargissement de son aire d'influence, le Grand port maritime de La Rochelle a élaboré le projet « Port Horizon 2025 ». Ce projet a pour objectifs de transformer l'espace portuaire afin de développer ses filières historiques (céréales, engrais, alimentation animale) et d'attirer de nouvelles activités à fortes valeurs ajoutées. Pour cela, il prévoit la construction d'un nouveau terminal sur Chef de Baie, la création d'un troisième terminal pour le site de l'Anse Saint-Marc, l'aménagement de 35 hectares de terre-pleins sur la zone de La Repentie et l'approfondissement des accès nautiques.

Bien que le projet d'aménagement soit majoritairement situé dans l'enceinte portuaire (hormis une partie des travaux portant sur les accès nautiques et les sites de clapage qui seront utilisés pour l'immersion des sédiments), les travaux sont susceptibles de générer des effets dans une aire beaucoup plus vaste au niveau des pertuis Breton et d'Antioche. Les pertuis, zones côtières abritées par les îles, sont caractérisés par un faible renouvellement des masses d'eau et leur richesse écologique est très dépendante de la qualité de l'eau, sous influence des activités maritimes et terrestres. Les enjeux environnementaux sont donc majeurs dans ce contexte avec 3 aires marines protégées.

En vue de réaliser les travaux d'aménagement, le Grand port maritime de La Rochelle a déposé une demande d'autorisation environnementale auprès de l'Etat. Pour accompagner les membres du conseil dans leur prise de décision, l'équipe du Parc naturel marin a produit une analyse technique approfondie basée sur l'étude du dossier de Grand port maritime. L'analyse a ciblé les composantes environnementales suivantes : les dynamiques hydrosédimentaires et la qualité des sédiments, la qualité de l'eau, les habitats benthiques et pélagiques, les poissons et leurs zones fonctionnelles, l'avifaune et les mammifères marins.

Les différents éléments de cette expertise ont permis d'alimenter les débats en séance et les membres du conseil de gestion se sont prononcés pour rendre un avis conforme favorable assorti de réserves et de prescriptions.

Avis du conseil de gestion

Rappel : les parcs naturels marins émettent un avis « conforme » lorsqu'une activité est susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin (article L.334-5 du code de l'environnement). Cet avis – exprimé par le conseil de gestion du Parc sur délégation du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité – peut être favorable, favorable assorti de réserves ou de prescriptions, ou défavorable. Il est obligatoirement suivi par l'autorité compétente.

Les réserves sont de nature à apporter des modifications du dossier de demande d'autorisation avant enquête publique, alors que les prescriptions sont intégrées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Le conseil de gestion a rendu un avis conforme favorable assorti de réserves et de prescriptions sur le projet « Port Horizon 2025 » (sur 51 suffrages exprimés : 38 votes favorables et 13 votes défavorables).

Les principales réserves et prescriptions portent sur un renforcement du dispositif d'alerte prévu par le Grand port maritime en cas de turbidité trop importante générée par les travaux de déroctage. En effet, ces opérations peuvent provoquer des dépôts de particules fines sur les habitats et espèces et générer des effets négatifs ; il convient donc d'en maîtriser les niveaux.

Le conseil de gestion a également souhaité que des mesures complémentaires de suivis biologiques soient réalisées après autorisation, sur les poissons en particulier.

Validation de 2 appels à projets

Pour soutenir les acteurs du territoire et les aider financièrement à concrétiser des initiatives et des projets innovants répondant aux objectifs du Parc naturel marin, deux appels à projets ont été proposés au conseil de gestion. Ils ont pour objectifs de soutenir les projets valorisant les écosystèmes marins, et de développer les aires marines éducatives, dispositif pédagogique privilégié pour sensibiliser les scolaires à l'échelle du Parc.



Vasière de la Baie de l'Aiguillon
© Cécile Barreaud / Agence française pour la biodiversité

1/ Premier appel à projets

Deux thématiques ont été retenues :

Thématique 1 : valoriser, faire connaître et respecter les écosystèmes marins présents dans le Parc

Les projets devront mettre en valeur les écosystèmes marins présents dans le Parc (estrans rocheux, vasières...), tout en abordant les usages liés à ces écosystèmes, les pressions exercées et les pratiques respectant le milieu. Ils devront également sensibiliser et éduquer à l'environnement et au développement durable les publics.

Thématique 2 : restaurer les écosystèmes marins, tester des solutions techniques innovantes à moindre impact sur le milieu marin.

La priorité du Parc naturel marin est de diminuer voire supprimer les pressions sur le milieu marin. Toutefois, certaines actions de restauration méritent d'être testées, dans un contexte local, sur des écosystèmes dégradés. Le Parc apportera son soutien aux actions de restauration menées à titre expérimental et dont l'efficacité sera évaluée au regard de la résilience naturelle des habitats marins. Le Parc soutiendra également les projets portant sur le test d'équipements, sur l'apport de solutions techniques ou de technologies à faible impact environnemental permettant la réduction des pollutions et des effets sur la biodiversité marine.



Sortie en mer pour l'AME de La Genette et analyse des prélèvements effectués en mer – La Rochelle - © Cécile Barreaud / AFB

2/ Deuxième appel à projets

Il vise à soutenir financièrement les écoles s'engageant dans la démarche « aires marines éducatives » (AME).

Une AME est une zone maritime littorale de petite taille qui est gérée de manière participative par les élèves et les enseignants d'une école primaire suivant des principes définis par une charte. Elle constitue un projet pédagogique et éco-citoyen de connaissance et de protection du milieu marin par des jeunes publics où la classe est placée au sein d'une dynamique territoriale.

Qui peut répondre à ces 2 appels à projets ?

Ils s'adressent à toute structure, représentée par une personne morale de droit public ou de droit privé. Les candidatures seront évaluées et sélectionnées par le bureau du Parc naturel marin selon une série de critères, définis dans le règlement des deux appels à projets qui seront mis en ligne sur le site web du Parc. Le montant total attribué par le Parc est de 80% du montant total (TTC). Les candidats peuvent également solliciter d'autres cofinancements en respectant un montant maximum d'aide publique cumulée de 80% du montant total.

La diffusion du règlement se fera à partir du **28 juin sur le site web du Parc naturel marin** et les dossiers seront à envoyer au plus tard le **16 septembre 2019**.

Avis du conseil de gestion

Le conseil de gestion a donné un avis favorable au lancement des ces deux appels à projets. Tout candidat pourra retrouver les dossiers d'inscription dans quelques jours sur www.parc-marin-gironde-pertuis.fr

Des photographies sont mises à votre disposition. Vous pouvez les télécharger à partir du lien suivant :

<http://mediatheque.aires-marines.fr/identification?token=1-NEWAFTSIPB05T>

Ces fichiers seront disponibles jusqu'au 18/06/2019

La mention des crédits est obligatoire. Ces photos sont utilisables uniquement pour l'illustration de l'article sur le conseil de gestion du Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis du 12 juin 2019. Toute nouvelle réutilisation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Agence française pour la biodiversité.

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis fait partie de l'Agence française pour la biodiversité, un établissement du ministère de la Transition écologique et solidaire. En métropole et dans les outre-mers, l'Agence française pour la biodiversité a pour missions d'améliorer la connaissance, de protéger, de gérer et de sensibiliser à la biodiversité terrestre, aquatique et marine.

Contact presse

Cécile BARREAU - Chargée de communication et de sensibilisation du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis - cecile.barraud@afbiodiversite.fr – 05 46 36 70 44 – 06 99 87 84 98
www.parc-marin-gironde-pertuis.fr – www.afbiodiversite.fr